

Annex 47

Declaration of Murhesa II for a DDR, reintegration and community reconciliation process in South Kivu province

Déclaration de Murhesa II pour un processus de DDR, réintégration et réconciliation communautaire dans la province du Sud Kivu



Déclaration de Murhesa II pour un processus de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion, Réintégration et Réconciliation Communautaires dans la Province du Sud-Kivu

Murhesa, 16 septembre 2020

Une rencontre a rassemblé du 14 au 16 septembre 2020 au Grand séminaire de Murhesa près de Bukavu (Province du Sud-Kivu) autour de S.E.M. le Ministre Délégué à la Défense nationale, les responsables ou délégués d'environ 70 groupes armés venus de l'ensemble des Territoires de la Province du Sud-Kivu. Aux côtés du Ministre dépêché à Murhesa par S.E.M. le Président de la République, ont participé aux échanges le vice-Président de l'Assemblée provinciale, l'Autorité provinciale représentée par le Ministre de l'Intérieur, le Commandant de la 33ème Région militaire, le Commandant du secteur opérationnel Sukola II Nord et Sud Kivu, le Commissaire provincial de la PNC, des cadres des divers services, des représentants des communautés locales et des acteurs de la société civile ;

La rencontre, organisée sous l'égide de la Commission Interprovinciale d'appui au processus de Sensibilisation, Désarmement, Démobilisation et Réintégration Communautaire (CIAP-DDRC en sigle), en partenariat étroit avec SFCG – Consortium Maji ya Amani, l'Initiative pour un Leadership Cohésif (ILC) et l'Association pour le Développement Communautaire Intégré (ADCI), a été officiellement ouverte par le Ministre Délégué à la Défense le lundi 14 septembre ;

Les échanges de Murhesa II sont venus combler les absences subies lors de la première rencontre de Murhesa en décembre 2019, ainsi que certains revers observés après celle-ci du fait d'une profusion d'initiatives moins ambitieuses et moins coordonnées (la pandémie de Covid-19 étant un facteur explicatif additionnel quoique marginal) ;

Car l'ambition portée par cette dynamique est à l'image des **attentes** des populations de l'est de la RDC au-delà du seul Sud-Kivu : un Territoire national qui verrait ses forces régulières dûment assermentées, chargées de l'intégrité territoriale mais également de l'ordre public, du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des citoyens. Ces mêmes forces devraient enfin, par un comportement d'une impartialité irréprochable, être les garantes d'un espace de vie où toutes les tribus confondues puissent se sentir à l'aise, dans l'interdépendance qui les a caractérisées depuis des siècles ;

Tout le monde dans la salle a pu réaliser le **caractère historique du moment**, et chaque partie, acteurs armés non étatiques tout comme acteurs institutionnels, a pu sentir la part du chemin qu'il lui revenait d'accomplir pour que, cette fois-ci, enfin, les espoirs de retour à la normalité puissent ne pas être déçus en Province du Sud-Kivu ;

L'objectif du processus de Murhesa, relancé par la retraite de septembre 2020, est d'amorcer, malgré toutes les vicissitudes, un processus de réappropriation communautaire et étatique de la paix au Sud-Kivu, puis, dans la même foulée, au Nord-Kivu.

Dans l'immédiat, ce processus devait passer par la signature de la présente Déclaration commune. Celle-ci mettra impérativement en exergue les très grands efforts à fournir à court, moyen et long terme par l'ensemble des parties concernées :

- (i) un effort persévérant et partagé de reconstruction de la confiance entre communautés d'une part, entre communautés et État congolais d'autre part ;
- (ii) un effort des miliciens de l'ensemble des groupes non auteurs de crimes graves en vue de trouver l'opportunité de reconstruire leurs vies au sein de la société à travers des trajectoires de réintégration viables et durables, avec l'aide de partenaires publics et privés congolais et étrangers ;
- (iii) un effort majeur et décisif de l'appareil sécuritaire de l'État congolais, vers un comportement de service public humble et déterminé, en vue d'assurer de manière constante et impartiale la sécurité des biens, des personnes et des frontières ;

La première journée a permis tout d'abord une rupture symbolique : la présence du Ministre Délégué à la Défense, expressément mandaté par le chef de l'État auprès des chefs de groupes armés, à la retraite de Murhesa, tout au long de la journée de session. Cette disponibilité et cette écoute ont symbolisé une reprise de la conscience d'État face aux réalités de l'insécurité des populations vivant à l'est de la RDC, après des décennies de chaise vide et de dédain à l'égard des invitations adressées à la puissance publique au sujet du déficit de sécurité et donc, de confiance à l'égard des forces de sécurité nationales. Murhesa II a été un moment d'humilité partagée face aux énormes enjeux de la restauration de l'ordre public et de la coexistence au Sud-Kivu ;

Cette présence attentive s'est accompagnée d'une ligne directrice extrêmement claire, axée sur le refus de toute amnistie pour les auteurs de crimes imprescriptibles, et l'invitation individuelle au parcours de sélection standard pour tout candidat à l'intégration dans les forces de sécurité nationales. Une position de principe qui est connue des participants depuis Murhesa I : pas de démagogie ni de fausses promesses dans les retraites « leadership cohésif ».

Murhesa II est devenue une nouvelle chance historique offerte : plus de quatre-vingts chefs de groupes armés ou de coalitions ont pu expliquer comment leur choix de la lutte armée devait moins être vue comme un geste de défi à l'égard de l'État, que comme un acte de rééquilibrage face au vide sécuritaire et aux incertitudes socioéconomiques. De son côté, le Ministre Délégué à la Défense est venu transmettre la volonté personnelle du chef de l'État de prendre à bras-le-corps les défis de la restauration de la paix et d'un environnement de confiance et de tolérance à l'est de la RDC.

(Handwritten signatures and initials)

Les journées ont été consacrées à des aspects très concrets, liés à la matérialisation de l'ensemble des phases d'un processus DDR : Démobilisation, Désarmement, Réinsertion, Réintégration et Réconciliation Communautaires. Oui, réconciliation, car au-delà des simples considérations techniques, il s'agissait de retisser des relations de confiance abimées au fil des années de violence extrême nourrie par des manipulations et des transferts d'argent par des notables et des diasporas qui ont alimenté les haines par intérêt, par ignorance ou par manque d'écoute des sages du terroir, ces femmes et ces hommes, boussoles de la paix et de l'harmonie sociale, qu'on peut toujours trouver dans toutes les tribus du continent africain.

Au terme de trois journées d'échanges marqués par une très grande franchise, la plénière a solennellement adopté et co-signé les six points de convergence suivants :

Premier point de convergence
 L'ensemble des groupes armés de la Province du Sud-Kivu s'engagent à cesser les hostilités et à en instruire leurs membres respectifs. Ils demandent aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo de remplir leurs fonctions régaliennes, et de prendre toutes les dispositions utiles de manière à faire prévaloir un environnement de reconstruction de la confiance, par la cessation des opérations et la sécurisation du retour volontaire des déplacés.

Second point de convergence
 Les parties signataires s'engagent à **communiquer** en vue du respect de la présente Déclaration de Murhesa II. Cela sera possible à travers la mise sur pied, secteur par secteur, de Comités de suivi informels, chargés sur base hebdomadaire voire quotidienne le cas échéant, et d'analyser ensemble les modalités de respect de la cessation des incidents et des hostilités.

Troisième point de convergence
 En vue de guider les acteurs des comités de suivi mentionnés au second point de convergence, les parties signataires s'engagent à produire, pour usage confidentiel, des cartographies des zones d'insécurité. Ces cartographies sont destinées à responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés sur le respect du cessez-le-feu, et à permettre l'identification précise des auteurs de possibles manquements. Car ce processus de Murhesa II n'admettra aucune forme d'impunité, en particulier en matière de respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

(Handwritten signatures and scribbles at the bottom of the page)

Quatrième point de convergence

Les parties signataires encouragent le chef de l'État à engager toutes les institutions de la République en vue d'activer sur les plans institutionnels et budgétaires les structures chargées du processus de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion, Réintégration et Réconciliation Communautaires (CIAP-DDRRC), en vue de mettre en œuvre le processus.

Cinquième point de convergence

Des membres de groupes armés et de plusieurs tribus s'engagent à effectuer, dans la mesure des moyens disponibles, des restitutions en commun dans les villages où les uns ou les autres ont le contrôle de la situation, avec pour objectif premier de sauver la saison culturelle qui se présente ces prochains jours.

Sixième et dernier point de convergence

Les responsables des coalitions de groupes armés ont formulé le souhait d'être en mesure d'exprimer directement au chef de l'État, à un endroit de son choix, le fond de leurs motivations originelles et leur désir de voir l'État central prendre durablement en main les enjeux

Fait à Murhesa le 16 septembre 2020

Liste des participants signataires

NOMS	POSTNOMS	GROUPES /STRUCTURES	SIGNATURES
BAKASANO	PRÉSIDENT	PRÉSIDENT	
MITEZI KIB	KIBUKILA	APDC	
NYANGI LOSABA	M	MIP	
ISANDA WAMUNDA	M	EPG	
ISA HAPU	M	EPG	
RUNATHU MUKUNDA		EPG	
KWANGA	NYAMACHABO	ACN / EPG	
MWANGI KIB	KARUHANYA	EPG / WASHITA	
BRAGIRA MUKUNDA	MUKUNDA	PROVINCIALISME	
KAKOBANDA	OFF	EPG	
MABALA MESSA	SHABUNDA	FPP	
MUTUZA MABANDA	SHABUNDA	FPP / RUC SHABUNDA	
NDARUMANA	SHABUNDA	FPP	
JEAN - MUKUNDA	SHABUNDA	FPP	
KENGA MUKUNDA	SHABUNDA	FPP / PDC / IRA	

NOMS	POSTNOMS	GROUPES /STRUCTURES	SIGNATURES
BRALIMA	KELELE	RMI/EP/EPDC	[Signature]
KAZIMOTO	U.P.L.C	BN-NR	[Signature]
MUNYORO MAMANI	MPCAL	0810358418	[Signature]
ANDRE LUKUNO	FUP	018853369	[Signature]
BUTACHIBOZIMBI	R.N.C/EPDH		[Signature]
MAMANDIHO ANGE	KALEHO	0817724118	[Signature]
KIRIKIRO MURISA	MPPC	0812643732	[Signature]
JUSTIN MUHOMBO	Coord Union	MURICA NGIKIMA	[Signature]
JUSTIN MURUSAKI	NSHAKWE	CAP/EPAC	[Signature]
ASJANI KALANGA	Porte-Portole	FPD/EPDC	[Signature]
KAKALAKIZO	EPDC	087882627	[Signature]
WAKUZESA MUSA	TAKU LEAGUE	0875667873	[Signature]
MAKILWA	MAMBA II	0827130437	[Signature]
LUKOMA NANUN	R.M EP/EPAC	0817744465	[Signature]
BOLINGO OLIVIER	F.P.D.C - ML	0816744953	[Signature]
LE BLANC NYOI	COMMANDO/EPDC	7101-7101 INVISIBLE	[Signature]
WIL MACHYU	U.U. BUKUZI	0943507622	[Signature]
ZAFARI KANGONSA		KIP/EPAC	[Signature]
BIPOPA BIKAMBI	RMI/EP	EPDC	[Signature]
TOUBEZOURE	Jean Pierre	Point focal G.A. Union	[Signature]
LEWIS RIBUTI	GABRIEL	Coordonateur	[Signature]
SANGANIRA LUZI	Felicien	APCC/EPDC	[Signature]
MAKALAKI	JOHN	MAMBA MAMAMBA	[Signature]
MURKERE	BUNANA	APCC	[Signature]
KASTUMBA	MUSAGAMA	APCC	[Signature]
SOLES	MAMWAZI	KIBALO - KIVU	[Signature]
IDI KIJANAGA	SAULI	U.C.L	[Signature]
MURUNDALI MAKUSA	MAMWAZI	C.N.C / FAP	[Signature]
NGENDO MUKENYAGA	L-BOSS	KIBALO - KIVU	[Signature]
GADY MURINDA	U.R.P.C	UVIRA	[Signature]
NIA MOUTGA	OMAB	F.N.L.D	[Signature]
T.C.VI	SOBANUKA	M.S.P	[Signature]
KAMBA	EZECHIEL	U.C.L	[Signature]
BERNARD	SAMI	C.P.L.G/ISHAKOKE	[Signature]
ITOPINGWA RENÉ	BEDAL	MAL MAL RETIC	[Signature]
JASQUES	NALUHO GOLA	CPLC/UPRB	[Signature]
deleque	IKUVAA	UPC B	[Signature]
Cadine Adilipia	BISHAKOKE KABYO	USA/BISHAKOKE	[Signature]
MUSIMBE	MUGANGWA	UDC/BISHAKOKE	[Signature]
Aimable Ruzagana	Mugamba	CPHC / FAPB	[Signature]
MUSOHWA KAPR	SHABUNAM	F.P.P	[Signature]
MUHAMIRIZA	Jean scobie	TWI TWANHO	[Signature]
MURUMUNYAGA	OSIRIV	CYRINDO	[Signature]
Facilitation			
Michel N. KASSI	KASSI	Institute for public relations	[Signature]
KIRIKIRO	L. Rigobert	Search for donors abroad	[Signature]
Muhindwe	Muhindwe J	Coordonnateur des	[Signature]

Document provided to the Group by a researcher

Document fourni au Groupe par un chercheur